



**Les Voisins Eco Jardiniers**

**Association Loi 1901**

**Dossier de présentation du jardin partagé “Rosemonde”**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1.1	NATURE DU PROJET .....	3
1.2	CONTEXTE ET GENESE .....	3
<b>2</b>	<b>LE PORTEUR DE PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1	COLLECTIF DE VOISINS .....	4
2.2	EVOLUTION EN ASSOCIATION.....	4
2.3	OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.....	4
<b>3</b>	<b>PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
3.1	DESCRIPTION DU TERRAIN MIS A DISPOSITION .....	6
3.2	MOYENS DISPONIBLES.....	7
3.3	HISTORIQUE DES ACTIONS MENEES .....	8
3.3.1	<i>Préparation du terrain par la Mairie .....</i>	<i>8</i>
3.3.2	<i>Conception et design du jardin partagé .....</i>	<i>8</i>
3.3.3	<i>Travail des zones de culture .....</i>	<i>10</i>
3.3.4	<i>Apports de matières premières .....</i>	<i>14</i>
3.3.5	<i>Implantation des premiers végétaux.....</i>	<i>19</i>
3.3.6	<i>Création des aménagements par la mairie .....</i>	<i>23</i>
3.3.7	<i>Complément des aménagements effectués par l'association .....</i>	<i>24</i>
3.3.8	<i>Gestion de l'Eau.....</i>	<i>25</i>
3.3.9	<i>Aménagements utiles à la biodiversité .....</i>	<i>26</i>
3.3.10	<i>Développement du site internet de l'association .....</i>	<i>29</i>
3.3.11	<i>Développement de liens avec d'autres associations .....</i>	<i>29</i>
3.3.12	<i>Dénomination du jardin Partagé.....</i>	<i>29</i>
3.4	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE .....	29
<b>4</b>	<b>LES BESOINS LIES AU PROJET.....</b>	<b>32</b>
	BESOINS MATERIELS .....	32
	PLANTS .....	33
	PLAN DE FINANCEMENT .....	34

**Le présent document est établi afin de constituer une présentation des actions de l'association et mettre en avant les actions et équipements restants à financer en 2024.**

**Il a été réalisé par l'association porteuse du projet, les Voisins Eco jardiniers.**

## 1 Présentation générale du projet

### 1.1 Nature du projet

Le présent projet concerne la création et la gestion d'un jardin partagé par une association loi 1901 dénommée les « **Voisins Eco Jardiniers** », en milieu urbain, sur la commune de **Sotteville-lès-Rouen (76 300)**, commune complètement intégrée au périmètre de la **Métropole Rouen Normandie**.

La Métropole Rouen Normandie au travers de l'appel à Projet « Métropole Nourricière » lancée pour l'année 2024 entend soutenir la création, le développement et la pérennisation de jardins et d'espaces nourriciers, collectifs, innovants et solidaires.

### 1.2 Contexte et genèse

La Ville de Sotteville-lès-Rouen œuvre depuis plusieurs années maintenant dans le développement de projets de type jardin partagé, contribuant au développement d'un lien social autour d'une activité à forte valeur environnementale.

Dans le même temps, un collectif de voisins férus de jardinage, permaculture et biodiversité, s'est rapproché de la Mairie de Sotteville-lès-Rouen, en 2023, afin de faire germer un projet de jardin partagé sur le **quartier Rostand**.

A la suite des échanges la Ville de Sotteville-lès-Rouen a autorisé le collectif de voisins à mettre en place une démarche de création de jardin partagé sur une parcelle à proximité directe de l'école primaire Jean Rostand.

Le projet est ainsi lancé !

## 2 Le porteur de projet

### 2.1 Collectif de voisins

Un collectif de voisins s'est initialement constitué pour travailler à la création du jardin partagé, à partir de la fin de l'été 2023.

Les échanges et les actions avançant, il est apparu évident au groupe de voisins de faire évoluer ce collectif vers une organisation davantage structurée.

### 2.2 Evolution en Association

A la fin de l'année 2023, sous l'impulsion de quelques membres du Collectif, les bases de fonctionnement d'une association sont discutées et les statuts sont créés.

La création de l'association des « Voisins Eco Jardiniers » et de ses statuts est ainsi actée à l'issue d'une Assemblée Constitutive tenue le lundi 19 décembre 2023 à la mairie de Sotteville-lès-Rouen, dans un espace mis à disposition par cette dernière.

L'ensemble des démarches réglementaires nécessaires à la création de l'association a été effectué, création confirmée par les services de la Préfecture le 21 décembre 2023.

L'association des « Voisins Eco-Jardiniers » est ainsi déclarée sous le numéro W763020751.

L'association compte à ce jour **10** membres actifs, représentant différentes catégories socio professionnelles (*en activité dans le secteur privé ou public, statut d'intermittents du spectacle, retraités, etc.*)

La gestion administrative de l'association est effectuée par un Bureau constituée :

- D'un **Président** : Emmanuel JAMIN
- D'un **Vice-Président** : François-Xavier RIMBOURG
- D'un **Secrétaire – Trésorier** : Patrice HERY

### 2.3 Objectifs de l'Association

Les **objectifs** de l'association inscrites dans ces statuts sont les suivants :

- Développer des jardins partagés sur des terrains privés ou publics mis à disposition
- Mettre en œuvre des techniques de culture raisonnée et productive (*permaculture, forêt-jardin, petit verger, etc.*) permettant d'assurer une gestion des jardins dans une logique circulaire (*compostage, récupération des eaux de pluie, etc ...*) tout en renforçant la biodiversité essentielle à la réussite du projet (*arbres, sol vivant, insectes, oiseaux, etc.*)
- Mobiliser les habitants du quartier, intéressés par les activités de jardinage ou liées plus globalement à la nature, dans un projet de gestion de ces espaces partagés, tout en favorisant le partage des expériences et la convivialité entre les contributeurs au projet ;
- Informer et sensibiliser le public à la possibilité de cultures de qualité dans des espaces urbains de taille réduite ;



- Faire découvrir au public différentes variétés de légumes, fleurs et végétaux qu'elles soient communes ou plus rares ainsi que l'utilisation des produits qui peut en être faite (*conservation, fermentation, etc.*) ;
- Partager entre les membres actifs de l'association les produits issus du jardin.

Le public visé concerne très globalement l'ensemble de riverains de ce projet et de manière plus ciblée les personnes souhaitant se retrouver d'un objectif commun, de faire ensemble ainsi que de développer du lien social. Il est à noter également que la proximité du site au groupe scolaire (Maternelles & Primaires) Jean Rostand, donne une visibilité et un intérêt particuliers au site pour les plus jeunes. De manière plus large, le souhait est également de prouver que la production de légumes, petits fruits et fruits de qualité est possible en milieu urbain.

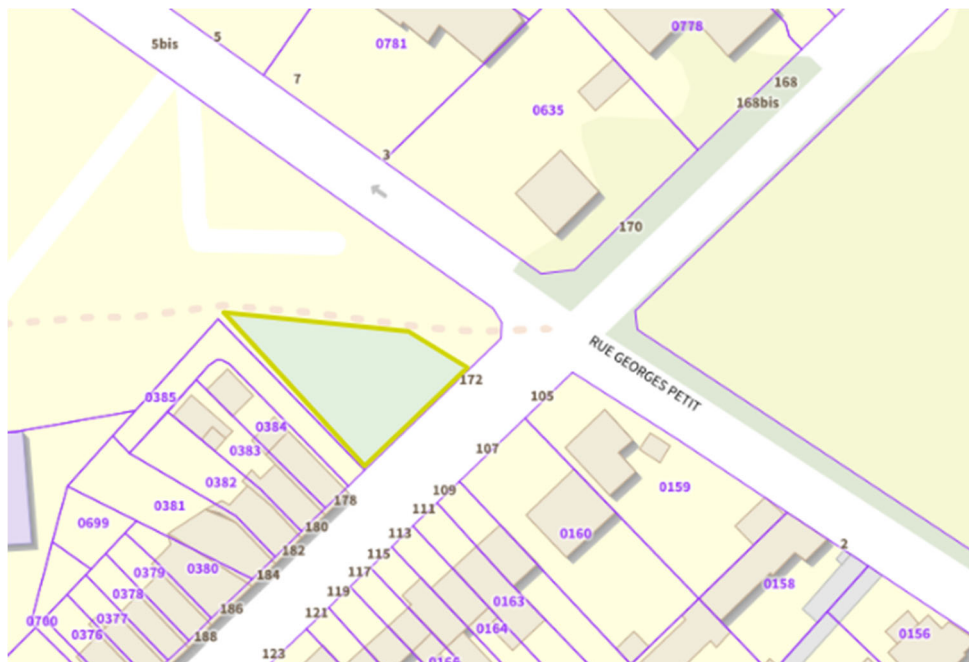
### 3 Présentation détaillée du projet

#### 3.1 Description du terrain mis à disposition

Le terrain mis à disposition par la mairie de Sotteville-lès-Rouen est donc situé en milieu urbain dans le quartier ROSTAND (*secteur résidentiel*), entre l'école Jean Rostand et le Bois Petit (Centre Hospitalier).



La parcelle mise à disposition présente une forme triangulaire, une surface totale de 385 m<sup>2</sup> environ et est orientée globalement selon un axe Nord-Sud. Elle est encadrée par les rues Léon SALVA et Philippe LANOUX et se situe sur une partie de la parcelle cadastrale n°0386, section BH, de la commune de Sotteville-lès-Rouen.



Un sentier piéton permettant l'accès à l'Ecole primaire Jean Rostand, depuis la rue Léon SALVA, longe le terrain et donne ainsi de la visibilité à cette parcelle.

Le terrain ne présente pas de dénivelé marqué et est agrémenté de 50 mètres environ de haies composées d'essences locales telles que troènes, charmilles, sureaux, lierres, etc.

Un bosquet de noisetiers rouge, prunus, cassissiers/groseillers et sureau est également présent au milieu de la parcelle, sur une surface de 35 à 40 m<sup>2</sup> environ.

Des frênes et tilleuls sont également présents en bordures du terrain, au Nord-Est.



*Bosquet central de noisetiers rouges, sureau, cassissier/groseiller, prunus*



*Sentier piéton (accès groupe scolaire ROSTAND) bordant le terrain*

Enfin, il est utile de lister les **contraintes principales** du site connues lors du démarrage du projet :

- Présence d'une conduite de distribution de gaz de ville (branchement de l'école primaire), sur la partie sud du terrain, traversant le terrain selon axe Sud-Est / Nord-Ouest ;
- Présence d'un réseau électrique d'éclairage public, le long du sentier piéton, sur la partie nord du terrain, selon un axe Est / Ouest ainsi que deux candélabres reliés à ce réseau électrique d'éclairage public.

### 3.2 Moyens disponibles

Pour la réalisation de ce projet, les moyens humains et matériels recensés sont initialement les suivants

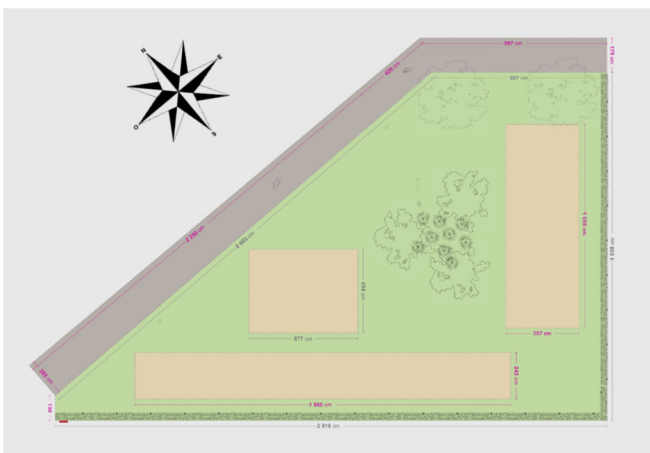


- **Moyens humains** : Membres de l'association et services de techniques de la Mairie de Sotteville-lès-Rouen, en support
- **Moyens matériels** :
  - o Outils manuels, propriété des différents membres de l'association, tels que pelles, fourches, râteau, brouette, etc.
  - o Véhicules mis à disposition gratuitement, soit par les membres de l'association soit en partenariat avec des entreprises (*van, fourgon, camion-benne 3,5T, etc.*)

### 3.3 Historique des actions menées

#### 3.3.1 Préparation du terrain par la Mairie

En **juin 2023**, après étude du terrain et vérification de la qualité des sols existants, les services techniques de la Ville de Sotteville-lès-Rouen délimitent sur le terrain 3 zones de culture, comme schématisé ci-dessous.



Sur ces zones, la terre est décaissée sur une hauteur de 30 cm environ et des apports de compost et de terre naturelle sont effectués sur le site, selon des qualités et proportions différentes. La zone de culture la plus au **Sud** bénéficie par exemple d'une terre plus lourde et plus argileuse que la zone située le plus à **l'Est** de la parcelle bénéficiant d'une terre plus légère.

**Trois (3) zones** principales de cultures sont ainsi créées et semées en engrais verts : moutarde et phacélie, notamment.

Les semis se développent jusqu'à la fin de l'été 2023, date à laquelle la mairie de Sotteville-lès-Rouen autorise le collectif de voisins à travailler sur le site dans l'objectif d'être prêt pour les premières plantations au printemps 2024.

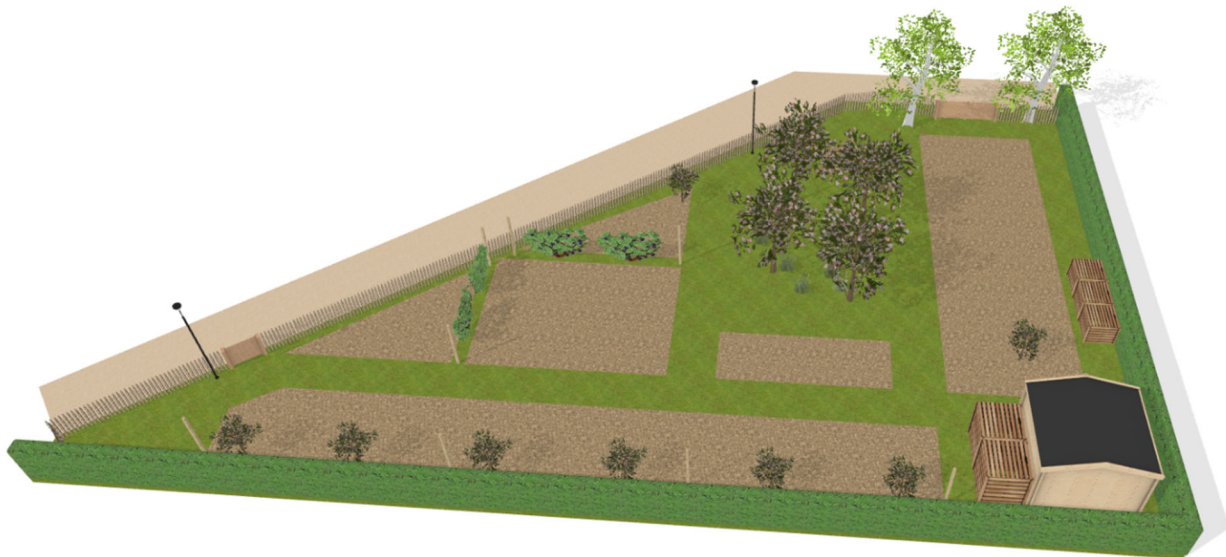
Le **reste de la surface** de la parcelle non décaissé par les services de la Mairie présente une première couche de terre (20 cm environ), rapportée antérieurement, très compactée au fil des ans (*piétinement, travaux*). Les végétaux présents se limitent à quelques graminées, du plantain, ..... etc.

#### 3.3.2 Conception et design du jardin partagé

Après plusieurs points et échanges avec les élus et services techniques de la Ville de Sotteville-lès-Rouen (*réunion sur site, définition des besoins*), la **conception** et le **design** du site est effectué autour des zones de cultures préparées.

Le résultat final de cette concertation, présenté ci-dessous, a été établi par les membres de l'Association sur le logiciel libre KOZIKAZA®.

En complément des **3 zones de culture initialement prévues** et préparées par les services de la mairie, **3 nouvelles zones** ont été pensées. Le choix a été de travailler en pleine terre, hors bac de culture dans un premier temps.



La conception prend en compte les **contraintes du site** (Présence de réseau gaz enterré, réseau éclairage public enterré, accessibilité) ainsi que **aménagements** nécessaires à la réussite du projet :

- Cabanon de stockage des outils ;
- Cuves à eau (2 unités envisagées) ;
- Composteurs (3 unités) ;
- Piquets et supports pour vignes et fruitiers en palmette.

Ces aménagements sont détaillés dans la suite de ce document (cf. 3.2.6 et 3.2.7).

Il était indispensable dans la réflexion de conserver le patrimoine végétal existant dès lors qu'il avait une utilité : ombre, fraîcheur, biodiversité, etc. Le maintien du patrimoine végétal



(bosquet, haies) a donc paru évident de même que l'entretien de ce patrimoine, dans le contexte de la gestion du jardin partagé.

### 3.3.3 Travail des zones de culture

#### - Création des zones

Les différentes zones de culture ont fait l'objet d'un travail particulier des membres de l'association. Les actions ont été adaptées aux travaux qui avaient déjà été effectués par les services de mairie lors de mise à disposition de la parcelle. Ainsi deux techniques différentes ont été mises en œuvre :

#### 1. Sur les zones décompactées et travaillées par la mairie :

- a. Décaissement des allées sur une largeur de 40 cm autour des zones ;
- b. Dépôt de la terre décaissée en butte ;
- c. Conception et création de butte de culture d'une hauteur de 40 cm environ et d'une largeur comprise entre 1 mètre et 1,2 mètre ;
- d. Apport de broyats / copeaux de bois au niveau des allées créées entre les différentes buttes de culture ;
- e. Apport de paillage d'automne sur les buttes (10 cm environ) : tontes, feuilles mortes, foin ;
- f. Retrait temporaire du paillage en fin d'hiver et au printemps, et apport de compost en amendement du sol.



Zones de cultures remises par la Mairie (engrais vert : moutarde)



Zones de cultures remises par la Mairie (engrais vert : phacélie)





Création des zones de types buttes permanentes



Création des zones de types buttes permanentes



Création des zones de types buttes permanentes



Création des zones de types buttes permanentes

## 2. Sur les zones non décompactées :

- a. Retrait des adventices ;
- b. Décompactage du sol par la technique de double-bêchage ;
- c. Apport de broyats de bois au niveau des allées créées entre les différents espaces de culture ;



- d. Apport de compost mur, en amendement du sol afin d'en améliorer la structure ;
- e. Apport de paillage d'automne/hiver sur les planches de culture (5 cm environ) : foin, feuilles mortes ;
- f. Retrait temporaire du paillage en fin d'hiver et au printemps, et apport complémentaire éventuel de compost en amendement du sol.



*Création des zones de culture complémentaires*



*Création des zones de culture complémentaires*





Création des zones de culture complémentaires



Création des zones de culture complémentaires

Ces actions ont impliqué les membres de l'Association. Les zones de culture ont été conçues et réalisées pour un démarrage de culture au **printemps 2024**.

Toutefois, le processus d'amélioration du sol est un processus long. Nous avons déjà pu remarquer que la vie du sous-sol était présente (*vers de terre, cloportes, etc.*) mais elle ne pourra que s'améliorer dans le temps : la vie microbologique du sol nécessite d'être renforcée par l'apport régulier de matière organique (*compost mur, paillage, produits décomposés des allées, etc.*) sur les zones de culture.

L'objectif final est de ne plus intervenir de manière lourde sur le sol à la suite de la mise en place des zones de culture et de se limiter à des apports de matières premières en surface ou à léger décompactage annuel (*à l'aide d'une fourche-bêche ou grelinette*).

#### - **Délimitation des zones**

Comme indiqué au chapitre 3.3.2, les zones de culture ont été délimitées en 6 parcelles (*planches et buttes*), représentant au global **148 m<sup>2</sup>** environ, allées comprises soit **97 m<sup>2</sup>** environ de surfaces cultivables.



Chacune des parcelles est composée de la manière suivante :

- **Parcelle P1** : 3 buttes orientées Nord-Est / Sud-Ouest – 5,28 m<sup>2</sup> par butte – **15,8 m<sup>2</sup>** cultivables en tout
- **Parcelle P2** : 3 buttes orientées Nord-Ouest / Sud-Est
  - 1 butte centrale de **12 m<sup>2</sup>**
  - 2 buttes aux extrémités de **5,28 m<sup>2</sup>** chacune
  - Soit **22,6 m<sup>2</sup>** cultivables en tout
- **Parcelle P3** :
  - 2 buttes orientées Nord-Est / Sud-Ouest – 12 m<sup>2</sup> par butte – **24 m<sup>2</sup>** cultivable en tout
  - 1 planche de culture de **5,7 m<sup>2</sup>** cultivable
  - Soit **29,7 m<sup>2</sup>** cultivables en tout
- **Parcelle P4** : 1 planche de culture rectangulaire orientée Nord-Ouest / Sud-Est de **12,9 m<sup>2</sup>** cultivables
- **Parcelle P5** : 1 planche de culture triangulaire de **7,9 m<sup>2</sup>** cultivables
- **Parcelle P6** : 1 planche de culture triangulaire de **8,4 m<sup>2</sup>** cultivable

### 3.3.4 Apports de matières premières

#### 3.3.4.1 Foin pour la couverture des zones de culture

Un apport d'herbe fraîche et de foin a été effectué en septembre – octobre 2023 à la création des zones de culture, afin de créer un paillis protecteur, une source de d'alimentation pour la pédofaune.

La décomposition du paillis contribuera au printemps 2024 à la création de l'humus du sol

La surface du sol est également protégée des aléas climatiques hivernaux (*fortes pluies, lessivage, formation d'une croûte de battance, etc.*).





Foin récupéré en octobre 2023



Mise en place du foin récupérés en octobre 2023



Mise en place du foin récupérés en octobre 2023



Mise en place du foin récupérés en octobre 2023

Il sera nécessaire par la suite d'effectuer des apports en paillage tout au long de l'année :

- Paillage vert en été, pour favoriser l'apport d'azote et éléments nutritifs aux cultures ;



- Paillage brun en automne et hiver.

#### 3.3.4.2 Copeaux de bois pour la création des allées

Comme indiqué au chapitre 3.3.3 les buttes et planches de culture ont été délimitées par l'apport de **copeaux de bois**, au niveau des allées décaissées. Ces matériaux ont été récupérés en deux occasions, en circuit court, par opportunisme (*travaux d'élagage effectués dans le quartier ou à proximité de l'activité professionnelle d'un des membres de l'association*).



Copeaux de bois récupérés en octobre 2023



Mise en place des copeaux de bois récupérés en octobre 2023





Chargement de copeaux de bois récupérés en janvier 2024



Mise en place des copeaux de bois récupérés en janvier 2024

Ces travaux ont mobilisé les membres de l'association pour la récupération des copeaux, le déchargement et l'étalement des copeaux.

Il sera nécessaire par la suite de recharger les allées en copeaux de bois au fur et à mesure de la décomposition des éléments.

#### 3.3.4.3 Compost

Comme indiqué au chapitre 3.3.3 les buttes et planches de culture ont été alimentées par en **compost** en surface. Ces matériaux ont été récupérés :

- Auprès du SMEDAR et de sa société d'économie mixte VALENSEINE, sur la plateforme de Saint-Jean-du-Cardonnay, pour une quantité maximale de 500 kg (représentant 1 m<sup>3</sup> env.) de compost, criblé à 10 mm. Ce compost, faisant l'objet d'un don du SMEDAR, a été récupéré fin janvier 2024 ;





*Retrait du compost au SMEDAR*



*Mise en place du compost en surface*



*Mise en place du compost en surface*



*Mise en place du compost en surface*

Ces travaux ont mobilisé les membres de l'association pour la récupération du compost (pour le cas du SMEDAR), le déchargement et l'étalement de la matière.

Les apports ont atteint au maximum 5 kg/m<sup>2</sup>, afin de permettre une amélioration notable de la qualité du sol. Des apports complémentaires seront nécessaires dans le temps, mais il sera envisagé d'éviter le recours à du compost venant de l'extérieur.

Il pourra toutefois être envisagé d'en obtenir, par la suite et en fonction des besoins, auprès du Centre Hospitalier du Rouvray (localisé sur les communes de Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne du Rouvray), après demande directe de la mairie de Sotteville-lès-Rouen.

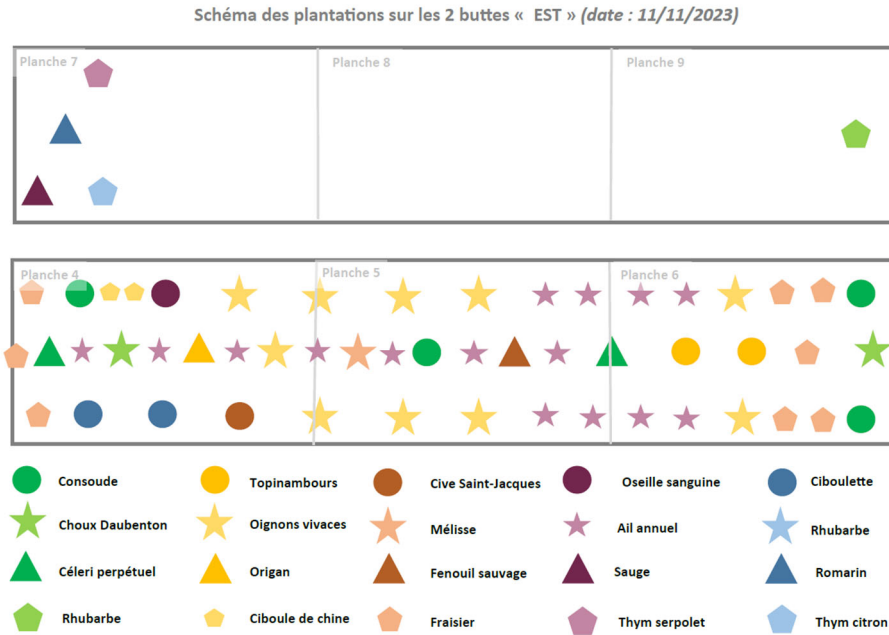
### 3.3.5 Implantation des premiers végétaux

- **Légumes perpétuels et cultures annuels possibles à l'automne :**

Certains membres de l'association possèdent déjà d'un jardin.

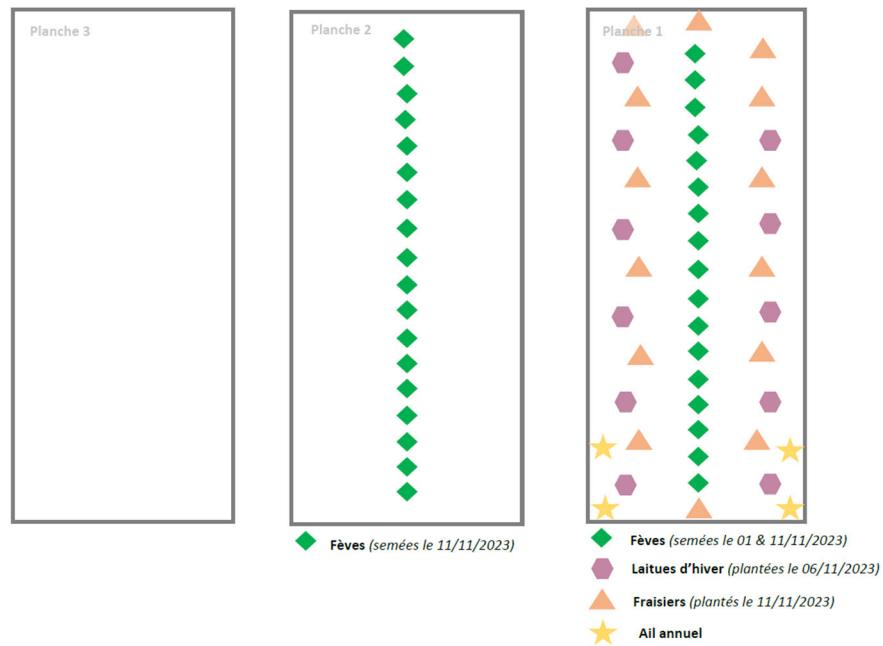
A ce titre, ces membres disposaient sur leur terrain personnel de différents plants de légumes, graines ou cayeux qu'il était possible de planter ou semer dès l'automne 2023.

Il a ainsi été implanté sur les buttes de la **parcelle P2**, plusieurs légumes dits « perpétuels » ainsi que des cayeux d'ail, selon le plan suivant :



De même, des plantations ont également été réalisées sur 2 des 3 buttes de la **parcelle P1**, selon le plan suivant :

Schéma des plantations sur les 3 buttes « NORD » (date : 11/11/2023)



#### - Arbres et arbustes fruitiers :

En complément du patrimoine végétal déjà présent (noisetier rouge, sureau, groseillier / cassissier), les membres de l'association ont implanté différents arbres et arbustes fruitiers :

- **1 Abricotier** (forme de plein vent) au niveau du coin Nord de la parcelle P6 ;
- **1 Pêcher** (forme de plein vent) au sud de la parcelle P3 ;
- **1 Prunier haute-tige** au niveau de l'angle commun des parcelles P1, P5 et P6 ;
- **Framboisiers, muriers, groseillers, cassissiers** à différents emplacements adaptés dans le jardin, en quantité toutefois limitée pour le moment.

La Ville de Sotteville-lès-Rouen a également contribué de son côté à l'implantation de fruitiers, en intégrant sur le site :

- **6 pommiers et poiriers** en palmette oblique, à proximité immédiate de la parcelle P2





*Pied de vigne de table*



*Abricotier*



*Pêcher*



*Vigne de table*





Pommiers et poiriers (palmette)



Pommiers et poiriers (palmette)

### - Fleurs et bulbes :

Enfin, les membres de l'association ont également apporté quelques **bulbes** et **fleurs** susceptibles d'améliorer de favoriser la présence des pollinisateurs et d'améliorer à terme l'esthétique du jardin. Nous avons par exemple implanté :

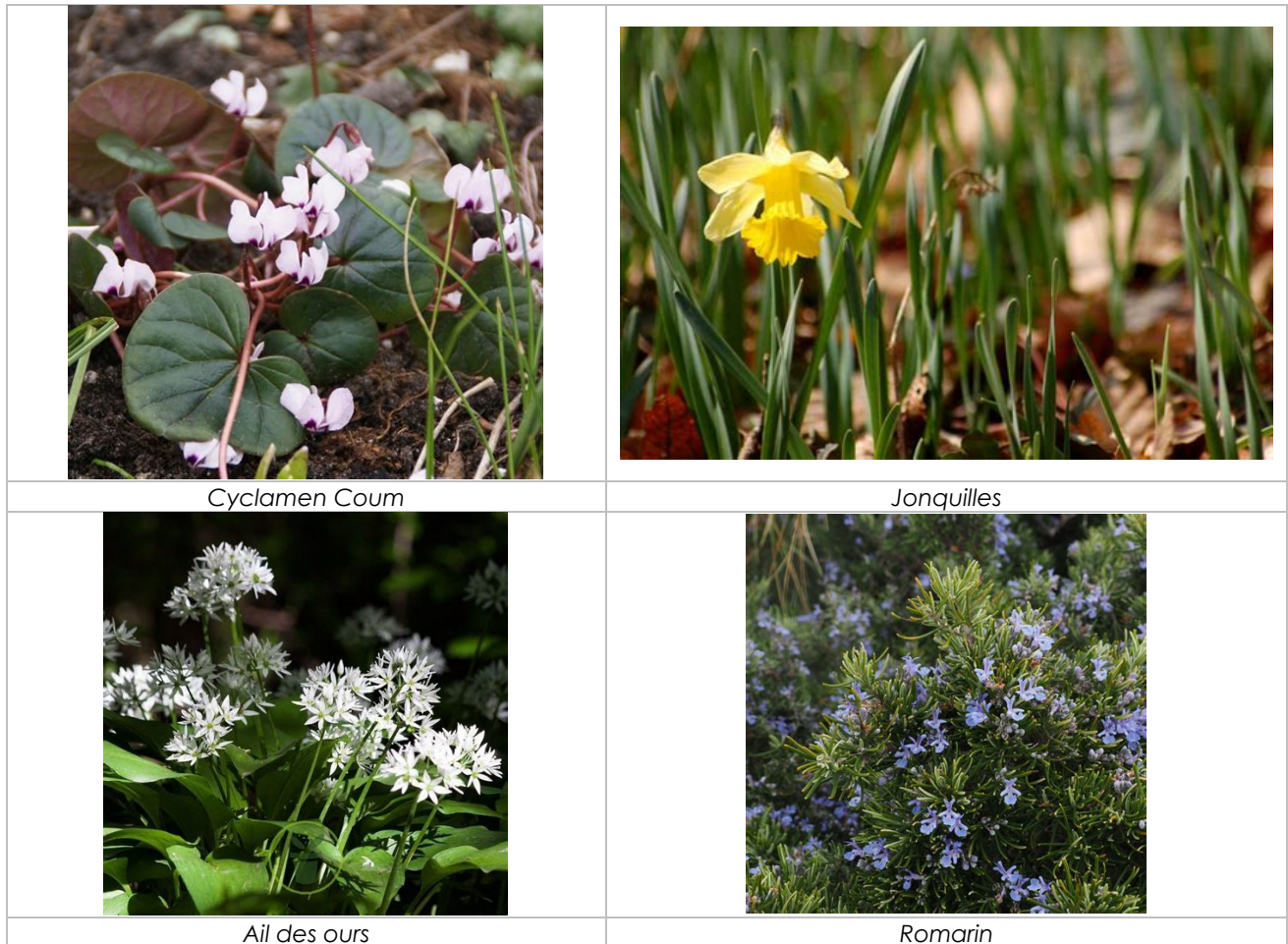
- Bulbes de jonquilles ;
- Bulbe d'ail des ours ;
- Bulbes de cyclamen ;
- Plants de tanaïsie ;
- Plants de consoude officinale :
- Romarin ;
- Bleuets ;
- Vipérine ;
- Calendula (soucis commun)
- Lupin jaune doux
- Etc.



Tanaisie commune



Consoude officinale



Cette démarche est toutefois à continuer et à amplifier en observant les fleurs présentes naturellement sur site. Cela devrait permettre le développement/renforcement d'une diversité des espèces sur cet espace.

### 3.3.6 Création des aménagements par la mairie

La Mairie de Sotteville-lès-Rouen a déjà effectué plusieurs investissements significatifs au titre de la mise en place de ce projet :

- **Cabanon et cuve à eau connectée** : Implantation prévue printemps 2024 (contenance cuve à eau = 1 m<sup>3</sup>)
- **Point d'eau permanent (secours)** : Travaux de branchement prévus printemps 2024 – Fourniture et mise en place d'un robinet avec accès sécurisé (cadenas) ;
- **Clôtures / Portail / Portillon** :
  - o Fourniture et pose d'une culture de type ganivelle d'une hauteur de 1 mètre le long de la partie ouverte du jardin partagé (sentier piéton entre école Jean Rostand et rue Léon SALVA).
  - o Fourniture et pose d'un portail et d'un portillon d'accès au jardin partagé
- **Support / panneau d'information** : Fourniture et pose d'un panneau d'information à l'intérieur du site afin de permettre une communication sur le projet et les activités en cours





### 3.3.7 Complément des aménagements effectués par l'association

De la même manière, l'association des Voisins Eco Jardiniers a contribué à la réalisation de plusieurs aménagements significatifs au titre de la mise en place de ce projet :

- **Cuve à eau complémentaire** : Equipement à positionner à proximité de la cuve connectée à la toiture du cabanon, récupéré par un membre de l'association chez son employeur (contenance = 1 m<sup>3</sup>) ;
- **Acquisition de composteurs** : Dans le cadre d'un accompagnement de la Métropole de Rouen Normandie, la fourniture de cas 3 bacs de compostage a été demandée et obtenue après rendez-vous sur site.



- **Billots de bois franc** : 8 billots de bois récupérés permettant de disposer de points d'assise pour les membres de l'association et ajoutant de la convivialité au site ;
- **Étiquetage des plantations** : la mise en place d'ardoise sur poteaux bois pour désignation des plantations a été prévue. Après avoir récupéré plusieurs ardoises naturelles, les membres de l'association les ont taillées, nettoyées et restaurées pour permettre l'étiquetage des différentes espèces végétales.

	
<p><i>Composteurs (3 unités)</i></p>	<p><i>Composteurs (3 unités)</i></p>
	
<p><i>Étiquetage des buttes</i></p>	<p><i>Étiquetage des plants</i></p>

### 3.3.8 Gestion de l'Eau

La **gestion de l'alimentation en eau** du jardin partagé est prévue de la manière suivante :

- Remplissage des cuves à eau par la toiture du cabanon de jardin et complément par les apports des services techniques de la ville de Sotteville-lès-Rouen (*eaux pluviales des bâtiments techniques*) ;
- Utilisation du robinet d'eau potable en secours, dès lors que les cuves à eau sont vides et que les plantations nécessitent un arrosage ;

**NB** : le robinet eau potable sera cadenassé afin d'en éviter les usages intempestifs.

Les relations avec les services des espaces verts de la Ville de Sotteville-lès-Rouen seront donc primordiales pour bien anticiper le remplissage des cuves. A ce titre la présence de 2 cuves à eau d'une contenance de 1 m<sup>3</sup> chacune donne davantage de souplesse de gestion.

L'arrosage est envisagé dans un premier temps par arrosoir directement au pied des végétaux.

Les besoins des arbres et arbustes fruitiers plantés en 2023 et 2024 seront particulièrement importants lors de la première année de croissance, afin de permettre le bon enracinement des arbres. Les membres de l'Association seront donc particulièrement vigilants à ce sujet ainsi qu'à celui de la sobriété dans les usages de l'eau.

### 3.3.9 Aménagements utiles à la biodiversité

La démarche générale de développement du jardin partagé vise à maintenir et renforcer la biodiversité présente sur le site, pour les bénéfiques communs du jardin et des espèces, au travers de différents aspects :

#### - **Vie du sol**

Le maintien en paillage permanent des zones de culture (*excepté au Printemps afin de permettre le réchauffement plus rapide du sol au moment des semis et plantations*) permet de limiter les arrosages mais également de développer et de protéger la pédo-faune présente (*faune existante dans le sol*), et notamment les vers de terre, cloportes, millepattes, gastéropodes, acariens et microorganismes indispensables au transfert des éléments nutritifs entre les couches du sol.

Le compostage pourrait également être effectué directement au sol sous le paillis déposé afin de contribuer au développement de la vie du sol.

L'objectif est, de manière simplifiée, d'imiter les mécanismes naturels de création d'humus (*forêt*), visant à maintenir une bonne fertilité des zones de culture dans le temps.

#### - **Nichoirs à oiseaux**

Le terrain utilisé, bien qu'en milieu urbain résidentiel, est très proche du parc du Bois Petit, rattaché au Centre Hospitalier du Bois Petit. Ce parc recense notamment de nombreux arbres âgés favorables à la nidification des espèces cavernicoles.

En outre, la présence de la haie, du bosquet central ainsi que des arbres à proximité directe (*tels que frênes et tilleuls*), semble rendre le site propice à l'installation de nichoirs à oiseaux pour différentes espèces : mésanges, rouges-gorges, rougequeue, merles, moineaux, pinsons, troglodyte mignon etc.



Ainsi, 3 nichoirs multi-spécifiques ont été installés sur ou à proximité de l'emprise du jardin partagé.



*Nichoir pour rougegorge installé à l'intérieur du bosquet central*



*Nichoir pour mésange noire installé sur un tilleul à proximité du site*

Les haies et le bosquet ne feront l'objet d'aucune intervention de taille et d'entretien entre le 15 mars et le 31 juillet, conformément aux préconisations de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

L'objectif est à terme de disposer du label LPO (*Ligue de Protection des Oiseaux*) au niveau du jardin Partagé.

#### - **Refuge à hérissons**

Des hérissons ont fréquemment été observés ces quelques dernières années dans le quartier, en été et en l'automne.

Un refuge à hérissons, récupéré et remis en état, est ainsi installé sur site pour favoriser la nidification et l'hibernation de cette espèce, qui connaît selon différentes études, de plus en plus de difficultés à survivre aux multiples changements qu'il subit (*climat, environnement, réduction habitat, etc.*).

#### - **Hôtel à insectes et autres aménagements**

Des hôtels à insectes seront installés sur le site afin de permettre l'accueil, la reproduction et l'hivernage d'insectes auxiliaires (*coccinelles, perce-oreilles, etc.*) tout en apportant une touche d'esthétisme au jardin.



De manière plus pragmatique, nous prévoyons également :

- De laisser des tas de cailloux (silex retrouvé lors du trail de la terre) par endroit, afin que certaines espèces trouvent un refuge (*araignée*) ;
- De laisser par endroit du bois se décomposer naturellement, favorisant la présence d'insectes auxiliaires (*cloportes, forficules*) et de microorganismes, nécessaires au développement de l'humus ;
- D'implanter des fleurs mellifères, attractive pour les papillons, abeilles, bourdons, guêpes
- D'adapter l'entretien des espaces verts (*haies, bosquets surfaces enherbées*) au cycle de développement et de vie des insectes auxiliaires ;



*Zones re refuge des auxiliaires*



*Zones re refuge des auxiliaires*



*Hôtel à insectes n°1 (derrière fruitiers)*



*Hôtel à insectes n°1 (proximité bosquet)*



### - Pièges à images

A terme, l'installation de pièges à images est envisagée afin de constater la présence de la faune sur site.

#### 3.3.10 Développement du site internet de l'association

Les membres de l'association des voisins Eco Jardiniers, et plus particulièrement son Président, ont développé un site internet propre à leur association : [www.voisins-eco-jardiniers.fr](http://www.voisins-eco-jardiniers.fr).

Ce site a pour objet de présenter l'association ainsi que ses actions dans la mise en œuvre du jardin partagé du quartier ROSTAND. Il est ainsi alimenté au fur et à mesure du développement du projet depuis son commencement.

Ce site sert à la fois de liens entre les membres, de maintien d'un historique de nos actions et peut-être d'inspirations à d'autres porteurs de projets pour réaliser des projets similaires.

#### 3.3.11 Développement de liens avec d'autres associations

- Le champ des Possibles
- Triticum
- Le Jardin de Rodolphe

#### 3.3.12 Dénomination du jardin Partagé

La Ville de Sotteville-lès-Rouen a choisi la dénomination du jardin Partagé en relation avec le quartier Jean ROSTAND. Le jardin prendra le prénom de Rosemonde GERARD, poétesse et mère de Jean Rostand.

## 3.4 Calendrier de mise en œuvre

Comme présenté et indiqué dans ce document, plusieurs opérations de création ont d'ores et déjà été mises en œuvre par l'association des voisins ECO jardiniers ainsi que les services de la mairie de Sotteville-lès-Rouen.

Le tableau suivant récapitule ces actions mises en œuvre par les différents partenaires du projet ainsi que les opérations restant à mettre en œuvre.

	Qui ?	Planification	Avancement
<b>Aménagements du site</b>			
Création des zones de plantation	Mairie		Fait – juin 2023
Aménagements des zones de plantation buttes	Association VEJ		Fait – septembre 2023
Couverture des buttes (foin, feuilles, herbes)	Association VEJ		Fait – septembre 2023
Création de nouvelles zones de plantation	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	Fait – décembre 2023
Implantation cabanon	Mairie	Février 2024	Fait – janvier 2024
Implantation ganivelle et points d'accès	Mairie	Février 2024	Fait – janvier 2024
Implantation robinet sécurisé AEP	Mairie	Février 2024	En attente
Déplacement du banc et poubelle existants	Mairie	Février 2024	Sans objet
Implantation billots de bois (sièges)	Association VEJ	Fin 2023	Fait – décembre 2023 et janvier 2024
Mise en place d'un panneau d'information	Mairie	Printemps 2024	En attente
<b>Aménagement et plantation des buttes</b>			
Plantation 2023	Association VEJ	Automne 2023	Fait – selon plan remis
Planification 2024	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	En cours
Recherche de plants - semis	Association VEJ	Printemps – été 2024	En cours
Réalisation des plants et semis	Association VEJ	Printemps – été 2024	En cours
Nettoyage – reprofilage des buttes	Association VEJ	Printemps 2024	Fait au fur et à mesure
Apport de compost	Association VEJ	Printemps 2024	Non nécessaire
Plantation 2024	Association VEJ	Printemps – été 2024	Fait au fur et à mesure
Etiquetage des plantes	Association VEJ	Au fur et à mesure	Fait au fur et à mesure
<b>Plantation de fruitiers</b>			
3 pommiers + 3 poiriers en palmettes	Mairie	Mi-décembre 2023	Fait – fin décembre 2023
Fournitures et pose poteaux bois pour support vigne	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	Fait – Mi-décembre 2023
Plantation de 4 pieds de vigne	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	Fait – Mi-décembre 2023
Plantation abricotier – pêcher	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	Fait – Mi-décembre 2023
Plantation prunier haute tige	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	Fait – Février / Mars 2024
Plantation framboisiers et autres petits fruits	Association VEJ	Hiver 2023 – 2024	Fait – Février / Mars 2024
<b>Compostage</b>			
Dossier Métropole Rouen Normandie (MRN)	Association VEJ		Fait – Fin octobre 2023
Accord mise à disposition terrain	Mairie		Fait – Fin novembre 2023
Fourniture composteurs + Bio'seaux	MRN	Décembre 2023	Fait – fin janvier 2024
Formation compostage	MRN	Printemps 2024	Prévu avril 2024
<b>Aménagements biodiversité</b>			

	Qui ?	Planification	Avancement
<i>Fourniture et pose de nichoirs oiseaux</i>	Association VEJ	Novembre 2023	Fait (3 nichoirs)
<i>Fourniture et pose d'hôtel à insectes</i>	Association VEJ	Hiver 2023 - 2024	Fait – 2 hôtels + zone d'accueil auxiliaires – Mars / Avril 2024
<i>Fourniture et pose d'une boîte refuge à hérissons</i>	Association VEJ	Hiver 2023 - 2024	Fait - Avril 2024
<b>Portage financier et administratif de la structure</b>			
<i>Proposition de charte + convention technique</i>	Mairie	Hiver 2023 - 2024	En cours
<i>Création de statuts de l'association</i>	Association VEJ	Hiver 2023 - 2024	Fait – fin décembre 2023
<i>Recherche aide au financement pour 2024</i>	Mairie	Printemps 2024	En cours
<i>Etablissement dossier Métropole Nourricière</i>	Association VEJ	Printemps 2024	En cours

## 4 Les besoins liés au projet

### Besoins matériels

#### - Outils manuels :

	Prix unitaire € TTC	Quantité	Prix total € TTC
<b>Travail du sol : aération et décompactage</b>			
Fourche	40,00	1	40,00
Fourche-bêche	40,00	1	40,00
Croc	40,00	1	40,00
Bêche	40,00	1	40,00
Pioche	50,00	1	50,00
Pelle	40,00	1	40,00
Barre à mine	25,00	1	25,00
Houe	40,00	1	40,00
<b>Préparation du sol</b>			
Râteau large (80 cm)	60,00	1	60,00
Râteau classique (50 cm)	50,00	1	50,00
Grelinette	120,00	1	120,00
<b>Semis</b>			
Plaque à semis	10,00	4	40,00
Presse-motte	30,00	2	60,00
<b>Fertilisation</b>			
Tamis à compost	40,00	1	40,00
<b>Irrigation</b>			
Arrosoirs	15,00	3	45,00
<b>Désherbage et paillage</b>			
Sarcloir	25,00	1	25,00
Serfouette	25,00	1	25,00
Binette	25,00	1	25,00
Couteau à désherber	10,00	2	20,00
<b>Gestion des cultures</b>			
Filets à rames (5 x 2 mètres)	10,00	2	20,00
Cordelettes (100 mètres)	15,00	1	15,00
Fils de fer (50 mètres - 1,5 mm)	15,00	1	15,00
<b>Petit outillage</b>			
Sécateur	15,00	2	30,00
Couteaux - ciseaux	10,00	2	20,00
Serpe	25,00	1	25,00
Faucille	25,00	1	25,00
<b>Transporter</b>			
Seaux	10,00	2	20,00
Brouette	90,00	1	70,00
Brouette à fourrage	250,00	1	250,00
Charriots	150,00	1	150,00

<b>Noter et identifier</b>			
Marqueur craie	7,50	2	15,00
<b>SOUS-TOTAL "OUTILS MANUELS"</b>			<b>1 500,00 €</b>

L'acquisition d'outils et de petits matériels est indispensable pour la réalisation de nos actions au jardin partagé. La liste donnée précédemment précise les outils manuels et fournitures ciblés par l'Association.

- **Outils motorisés :**

	<b>Prix unitaire € TTC</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix total € TTC</b>
<b>Entretien du site</b>			
Débrousailluse sans fil	330,00 €	1	330,00 €
Taille haie sans fil	150,00 €	1	150,00 €
<b>SOUS-TOTAL "OUTILS MOTORISES"</b>			<b>480,00 €</b>

Ces équipements nous permettront d'entretenir au mieux le site, tout en respectant les conditions de maintien et d'amélioration de la biodiversité sur site.

- **Matériaux :**

<b>Matériaux</b>	<b>Prix unitaire € TTC</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix total € TTC</b>
<b>Aménagements du site</b>			
Planches de bois pieds de buttes (15 cm) - prix au mètre <sup>(1)</sup>	7,00 €	180	1 260,00 €
Piquets de chènes (1 pour 2 mètres de planche) <sup>(2)</sup>	1,50 €	90	135,00 €
Visserie INOX A2	100,00 €	1	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL "MATERIAUX"</b>			<b>1 495,00 €</b>

<sup>(1)</sup> Planche de largeur de 15 cm et épaisseur de 27 mm

<sup>(2)</sup> 1 piquet pour 2 mètres de planches environ

Ces équipements nous permettront de délimiter les planches de culture de manière plus efficace sur une hauteur limitée et ainsi de mieux lutter contre la remontée des adventices dans les planches de culture. Il est envisagé d'utiliser une essence durable comme le châtaigner ou l'acacia résistant bien à la décomposition même au contact du sol.

## Plants

Aucun besoin d'arbres et d'arbustes fruitiers n'est mis en avant à ce stade du projet.

## Plan de financement

Les sources potentielles de financement de ces achats sont les suivantes :

- Cotisations des adhérents
- Donations privées ou publiques (*entreprises, particuliers, etc.*)
- Subventionnement appel à projet "Métropole Nourricière 2024"

**Nos besoins en financement s'élèvent donc à ce jour à environ 3 500 € HT. Une partie de ces investissements (matériaux et outils motorisés : 2000 € HT) pourraient potentiellement être subventionnés dans le cadre de l'appel à projet métropole nourricière 2024. Ce dossier sera déposé printemps 2024 avec une réponse à l'automne 2024. L'association pourrait alors disposer d'une subvention à hauteur de 80% de ces investissements soit 1600 € TTC.**